

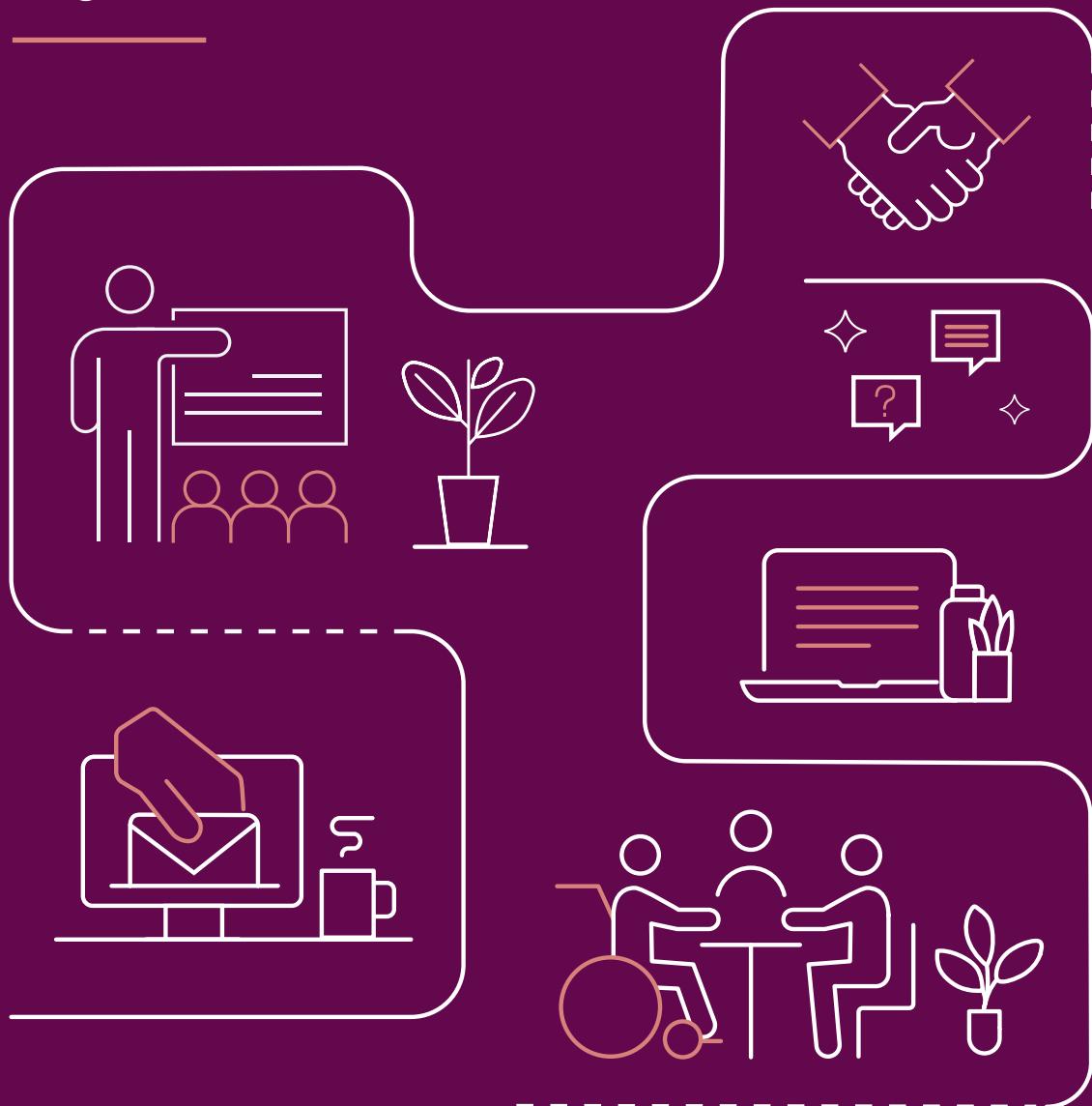


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHIFFRES CLÉS

2024



Novembre 2025

Panorama 2024

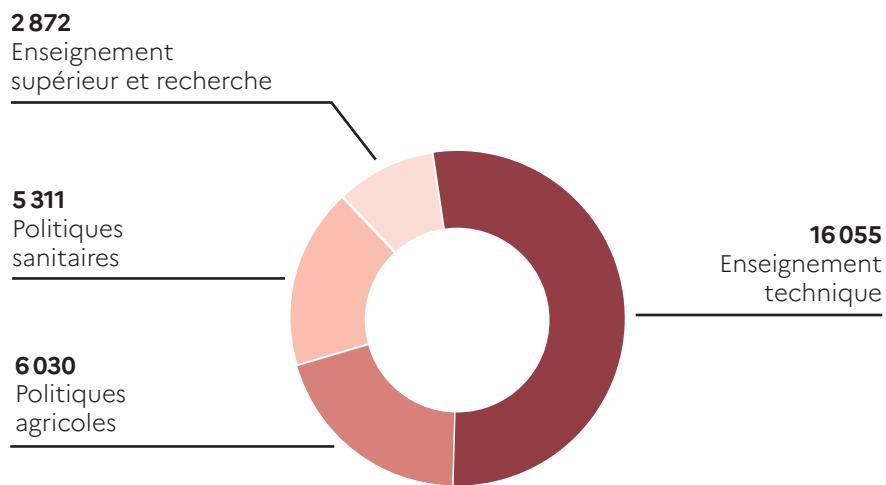
Le nombre d'agents rémunérés au MASA

Au 31 décembre 2024, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) rémunère 30 268 agents, soit 656 agents de plus qu'en 2023 (29 612 agents).

Répartition des agents

La répartition des agents par programme budgétaire est stable depuis 2020 : 53,0% dans l'enseignement technique agricole, 19,9 % dans les politiques agricoles, 17,5% dans les politiques sanitaires et 9,5% dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Effectifs du MASA par programme budgétaire au 31 décembre 2024

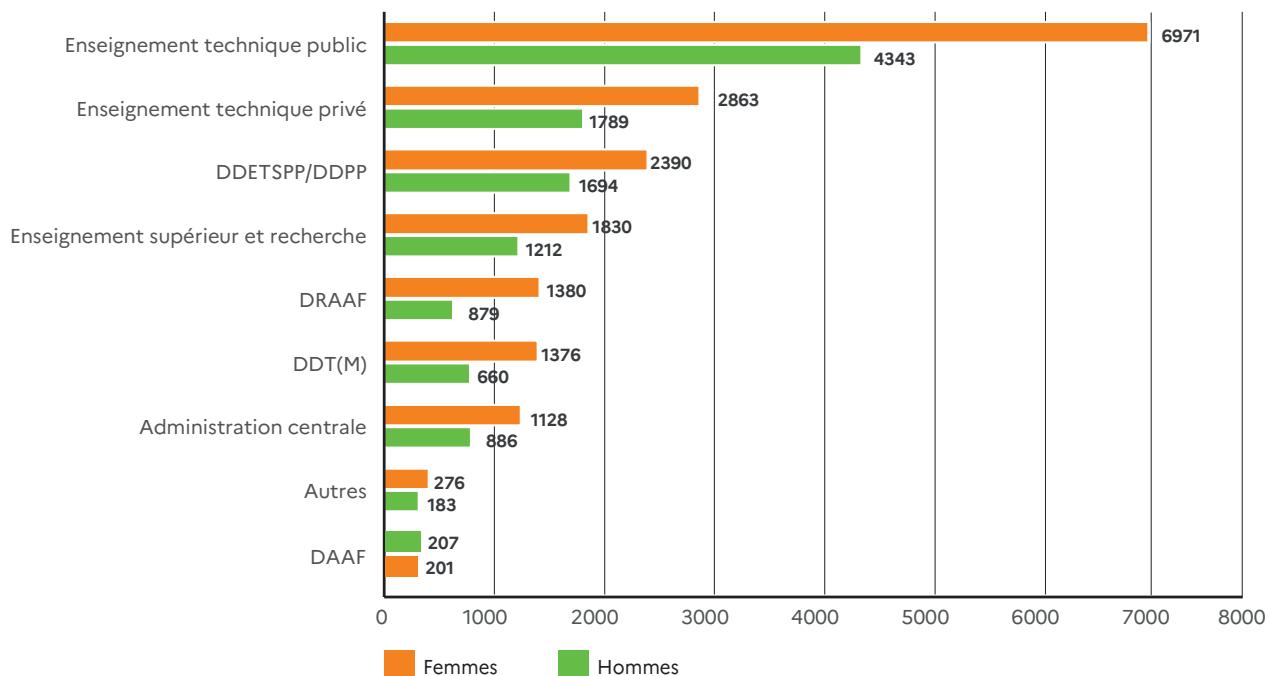


De même, la répartition des effectifs par secteur d'activité est relativement constante depuis 2020.

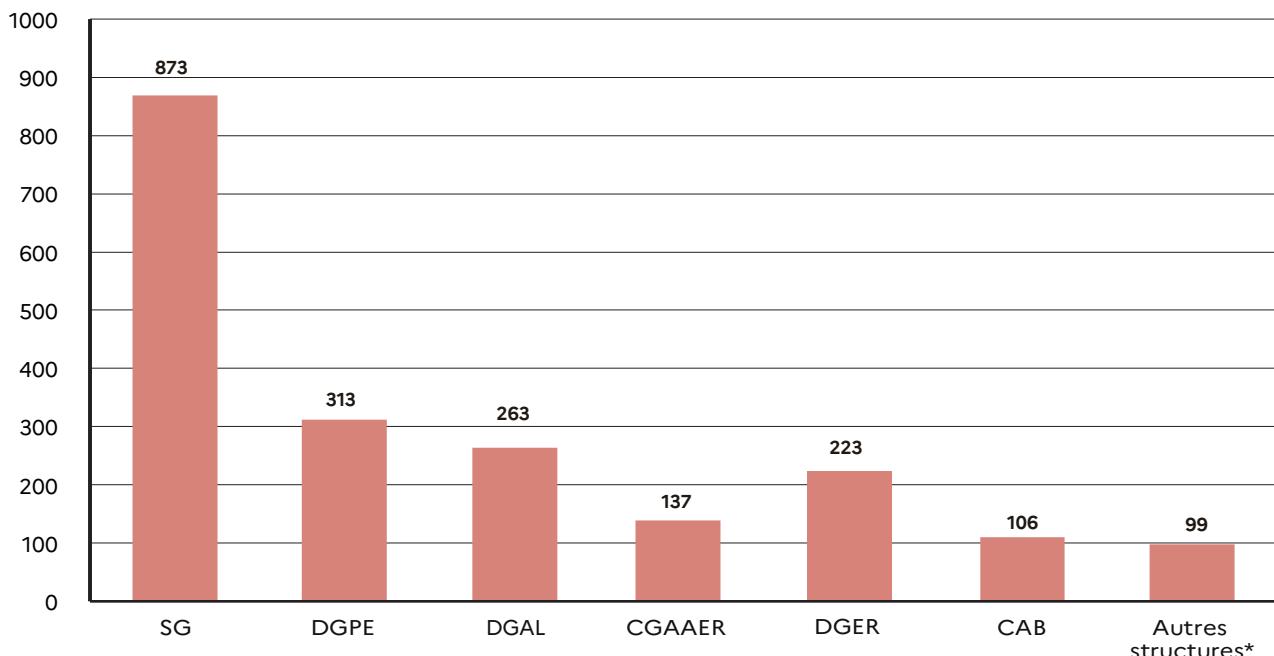
Près des deux tiers (62,8%) des agents du ministère exercent leurs missions dans les établissements d'enseignement. Ces 19 008 agents sont répartis sur les trois secteurs d'enseignement : 11 314 (37,4%) dans l'enseignement technique public, 4 652 (15,4%) dans l'enseignement technique privé et 3 042 (10,1%) dans l'enseignement supérieur.

Viennent ensuite les services déconcentrés avec 8 787 agents (dont 6 120, soit 20,2%, dans les directions départementales interministérielles, 2 259, soit 7,5%, dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et 408 agents, soit 1,3% dans les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), puis l'administration centrale avec 2 014 agents, soit 6,7% des effectifs ministériels.

Répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2024



Effectifs affectés en administration centrale au 31 décembre 2024

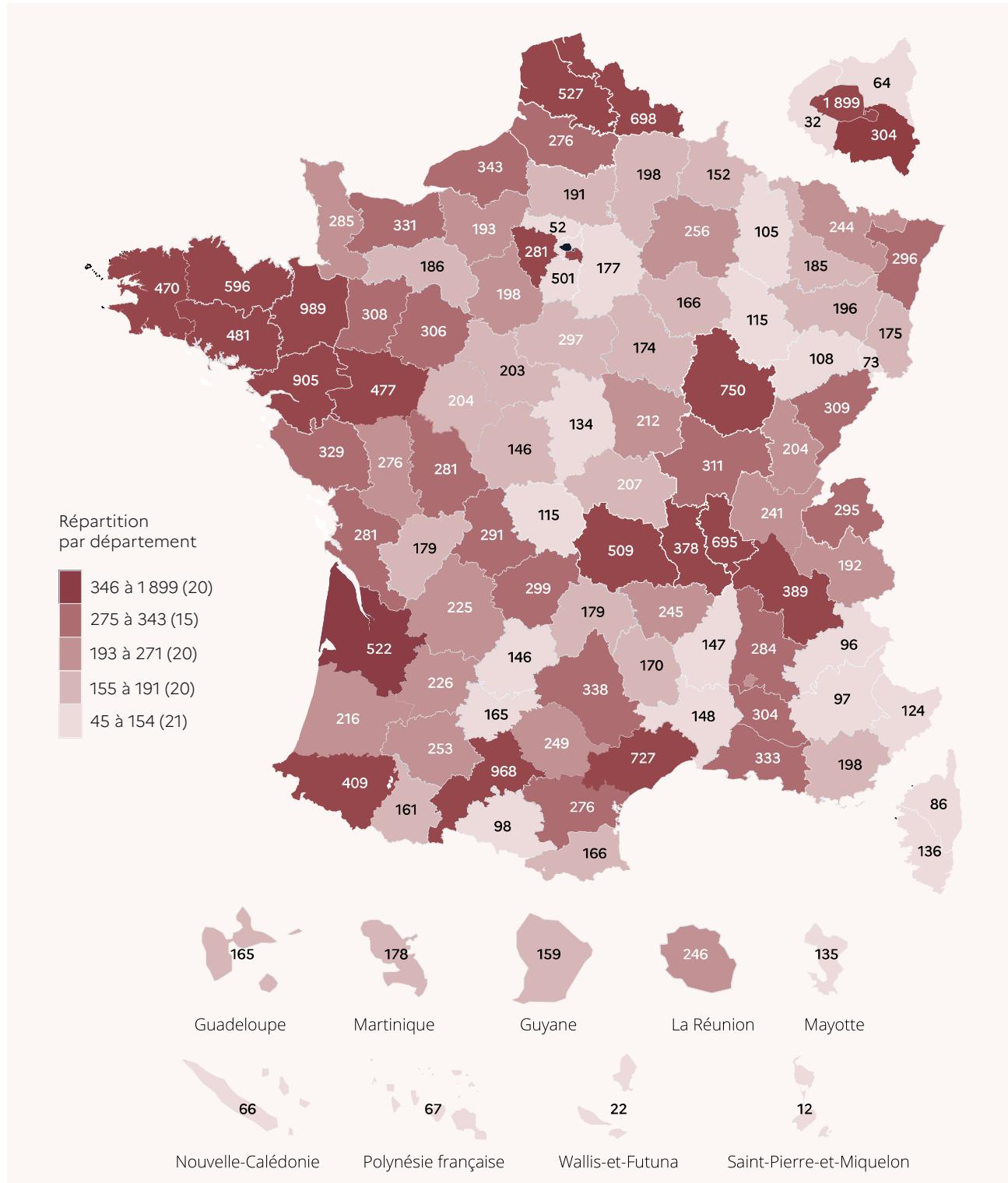


*Autres structures d'affectations : décharges syndicales, association du ministère de l'agriculture et des organismes, service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité, délégués interministériels, médiateurs des relations commerciales agricoles ou de la coopération agricole, services mutualisés.

Localisation des agents

Le ministère est présent sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer où sont affectés près de 3,5% des agents, taux stable depuis plusieurs années.

Effectifs par département au 31 décembre 2024



Cette répartition métropole-outre-mer est proche de celle observée dans l'ensemble de la population française. Au 1^{er} janvier 2025, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estime la population présente en outre-mer à 3,3% de la population totale.

Données générées

La répartition des effectifs par sexe augmente légèrement en 2024 avec 60,9% de femmes. Au 31 décembre 2021, selon l'édition 2024 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), elles représentent 63% des effectifs de la fonction publique d'État (militaires exclus).

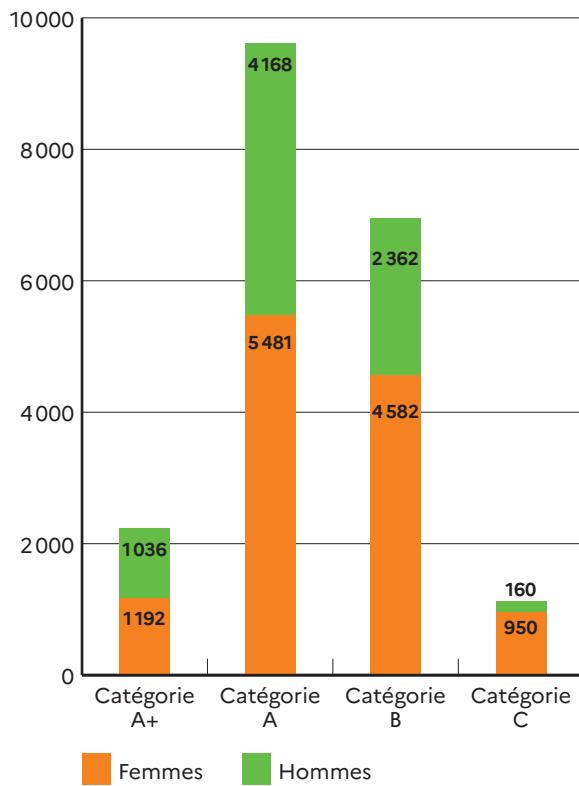
Évolution de la répartition des agents par sexe entre 2020 et 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes	18 047	17 874	17 925	17 778	18 421
Hommes	11 999	11 935	11 843	11 834	11 847
Total général	30 046	29 809	29 768	29 612	30 268
% de femmes	60,1%	60,0%	60,2%	60,0%	60,9%

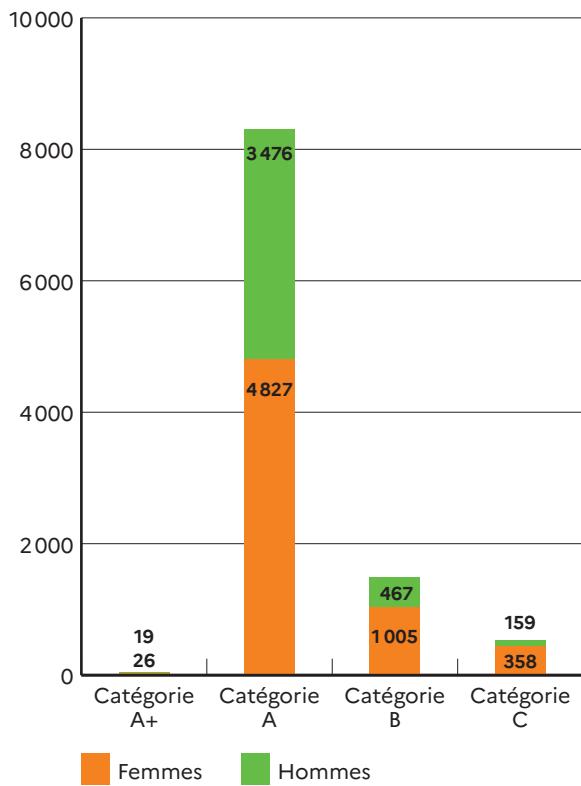
Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2024

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général du MASA
Femmes	1 218	10 308	5 587	1 308	18 421
Hommes	1 055	7 644	2 829	319	11 847
Total général	2 273	17 952	8 416	1 627	30 268
% de femmes	53,6 %	57,4 %	66,4 %	80,4 %	60,9 %

Répartition des agents titulaires par catégorie au 31 décembre 2024



Répartition des agents non titulaires¹ par catégorie au 31 décembre 2024



¹ Y compris l'enseignement technique agricole privé sous statut de contractuel public

Pyramide des âges

La moyenne d'âge ministériel (48,4 ans) a augmenté de 0,2 point par rapport à 2023 mais demeure globalement stable depuis 2020. Elle se situe dans la fourchette haute de la moyenne d'âge de la fonction publique d'État qui est, selon le rapport annuel de la DGAEP, de 44 ans (militaires exclus).

Moyenne d'âge au 31 décembre 2024

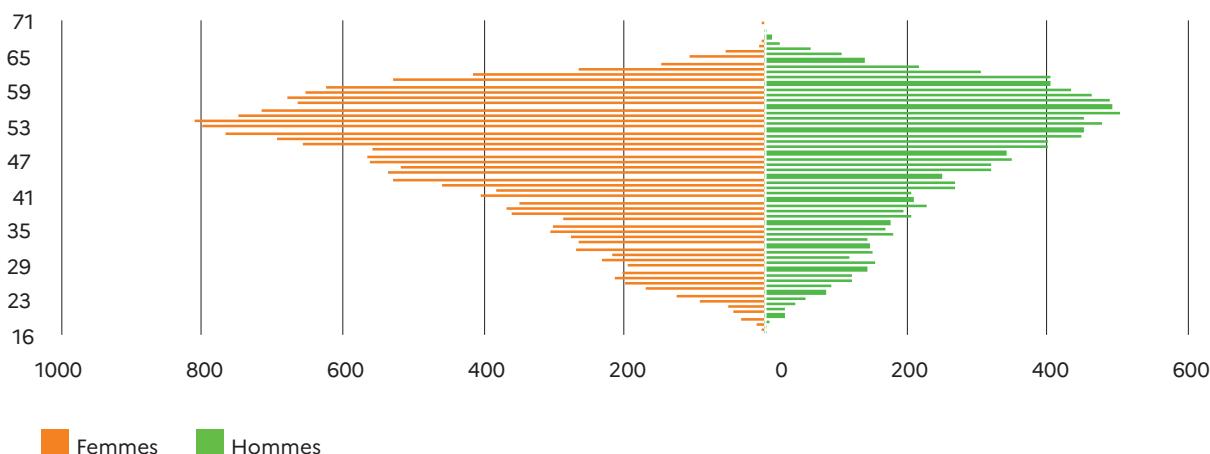
	Titulaires	Non-titulaires	Total général
Femmes	50,0	44,5	48,2
Catégorie A+	48,9	50,3	49,0
Catégorie A	50,0	45,4	47,8
Catégorie B	49,6	41,4	48,1
Catégorie C	53,5	41,2	50,1
Hommes	50,9	44,7	48,8
Catégorie A+	51,0	53,5	51,0
Catégorie A	51,4	45,9	48,9
Catégorie B	50,0	38,3	48,1
Catégorie C	52,8	35,8	44,3
Total général	50,4	44,6	48,4

La tendance observée les années précédentes, à savoir une moyenne d'âge légèrement plus jeune pour les femmes que les hommes, se maintient. La moyenne d'âge des agents de catégorie C reste une exception dans laquelle les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes

Évolution de la moyenne d'âge par sexe de 2020 à 2024

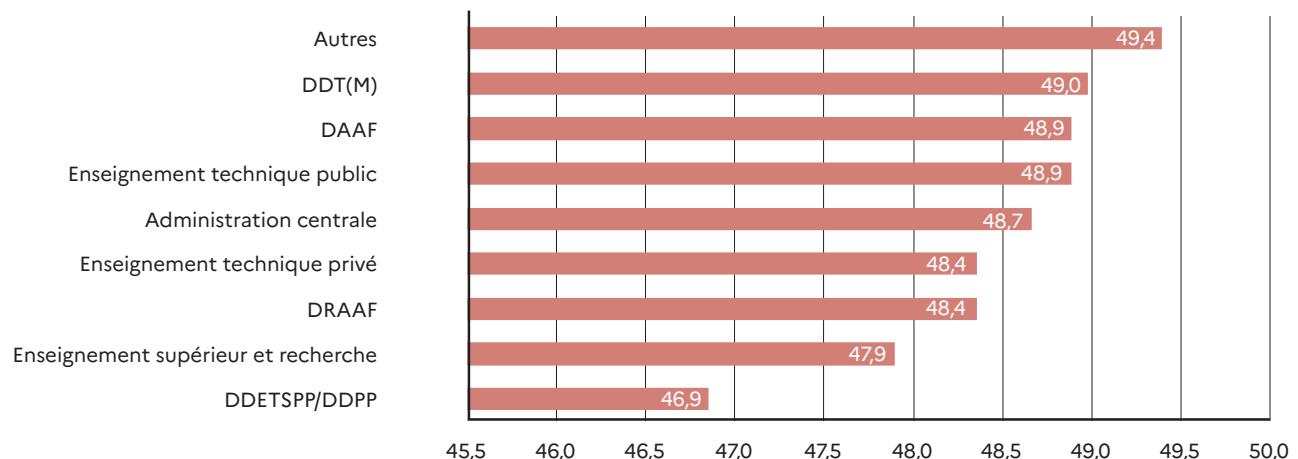
	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes	47,9	47,9	48,0	48,0	48,2
Hommes	49,0	48,9	48,8	48,6	48,8
Total	48,4	48,3	48,3	48,2	48,4

Pyramide des âges du MASA au 31 décembre 2024



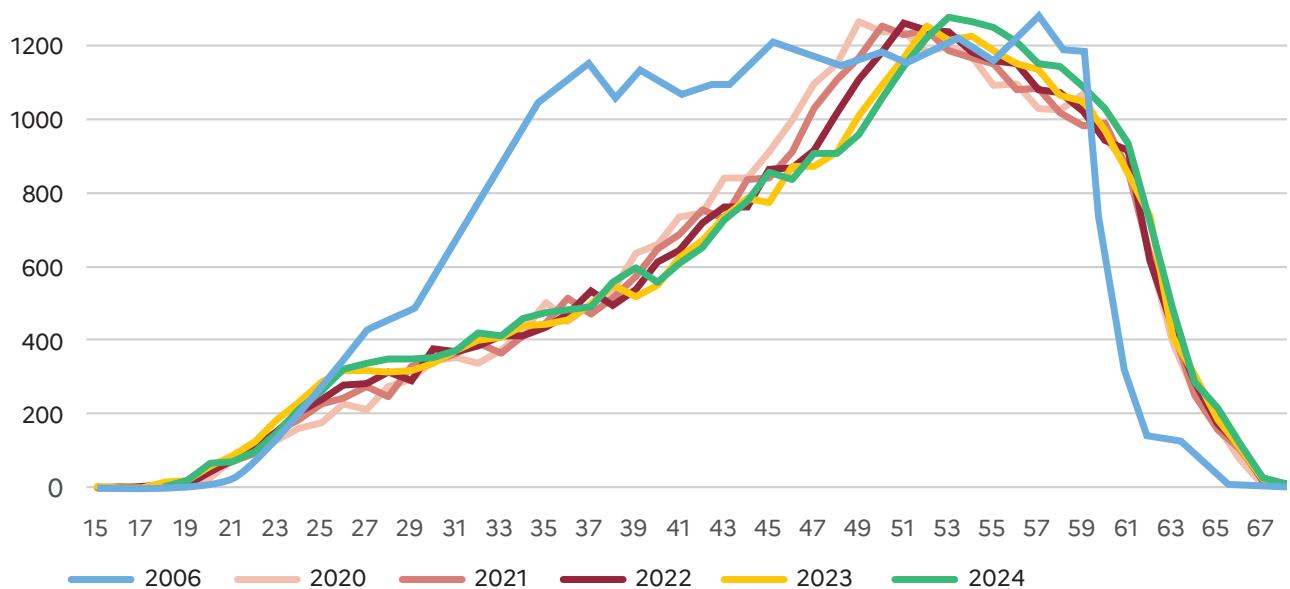
Sur les trois dernières années, la moyenne d'âge des agents affectés en DDETSP/DDPP est la moins élevée avec une moyenne de 46,9 ans, soit 1,5 point de moins que la moyenne de l'ensemble des agents. À l'inverse de la tendance d'évolution de la moyenne d'âge qui est en augmentation, la moyenne d'âge des agents affectés en administration centrale passe de 49,2 ans en 2023 à 48,7 ans en 2024.

Âge moyen par secteur au 31 décembre 2024



Entre 2006 et 2020, les effectifs du MASA ont glissé vers les tranches d'âge les plus élevées. Ce décalage perdure dans le temps avec une courbe sensiblement similaire à celle de 2020 pour les trois années suivantes. L'âge médian est quasi stable et croît faiblement : 50,2 ans en 2022, 50,3 ans en 2023 et 50,5 en 2024.

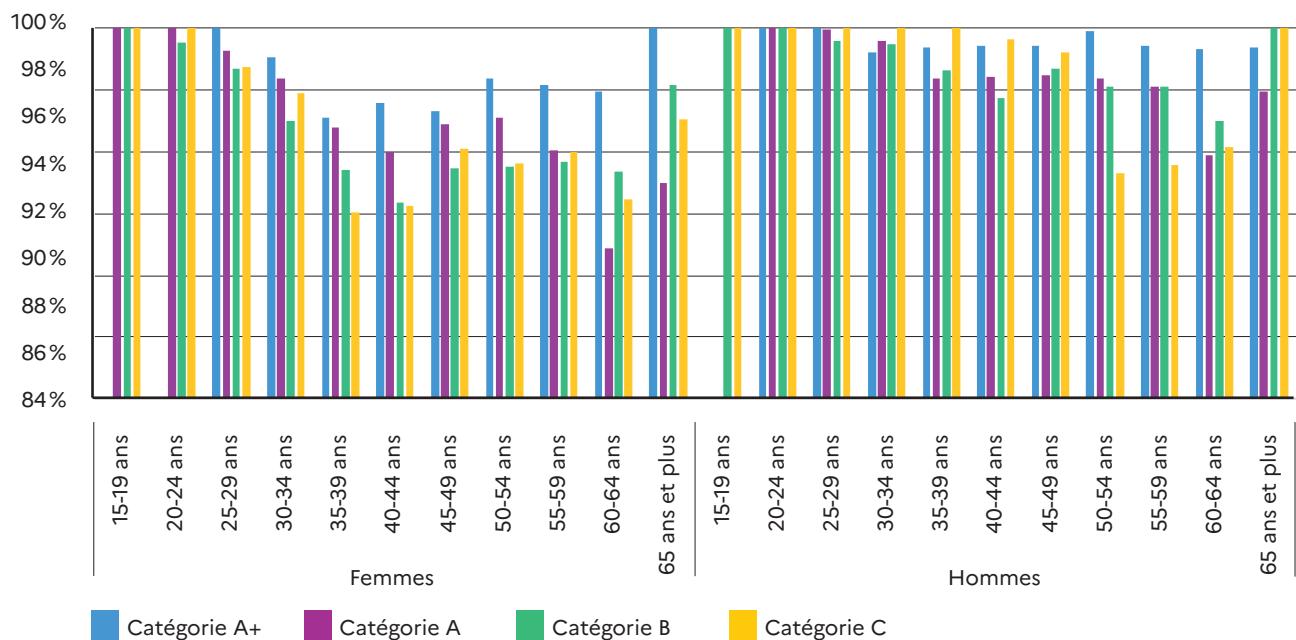
Évolution des effectifs par âge sur les 5 dernières années comparée à 2006



Taux de travail des agents (hors temps incomplet)²

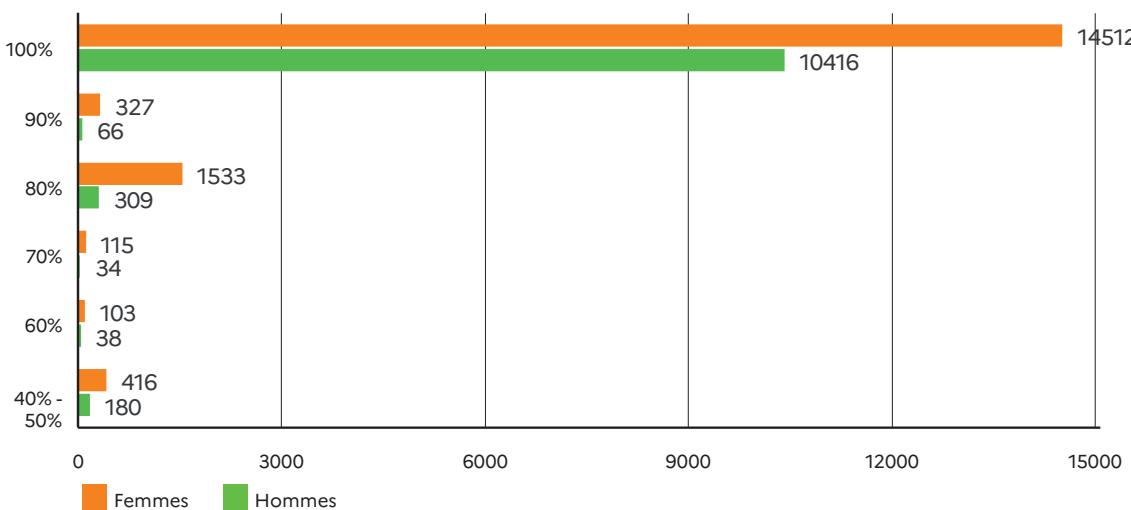
Sur les agents sur un poste à temps complet (28 049 agents) en 2024, 11,1% des agents (3 121 agents) travaillent à temps partiel, soit 2 points de plus qu'en 2023. La représentation graphique de la moyenne du taux de travail (hors temps incomplet) par sexe, catégorie, et tranche d'âges confirme un recours au temps partiel en milieu et en fin de carrière, ce qui correspond à des périodes durant lesquelles la majorité des agents élève des enfants et/ou soutient des proches comme des descendants.

Taux de travail (hors temps incomplet) moyen par genre, tranche d'âges et catégorie au 31 décembre 2024



Le recours au temps partiel concerne toujours davantage les femmes que les hommes : le taux de femmes travaillant à temps partiel s'élève à 14,7% contre 5,7% chez les hommes. Bien que plus élevés que les taux constatés en 2023 (12,1% contre 4,6%), ces taux reviennent à des taux proches de ceux constatés en 2022 (15,1% contre 5,4%) et 2021 (15,3% contre 5,2%).

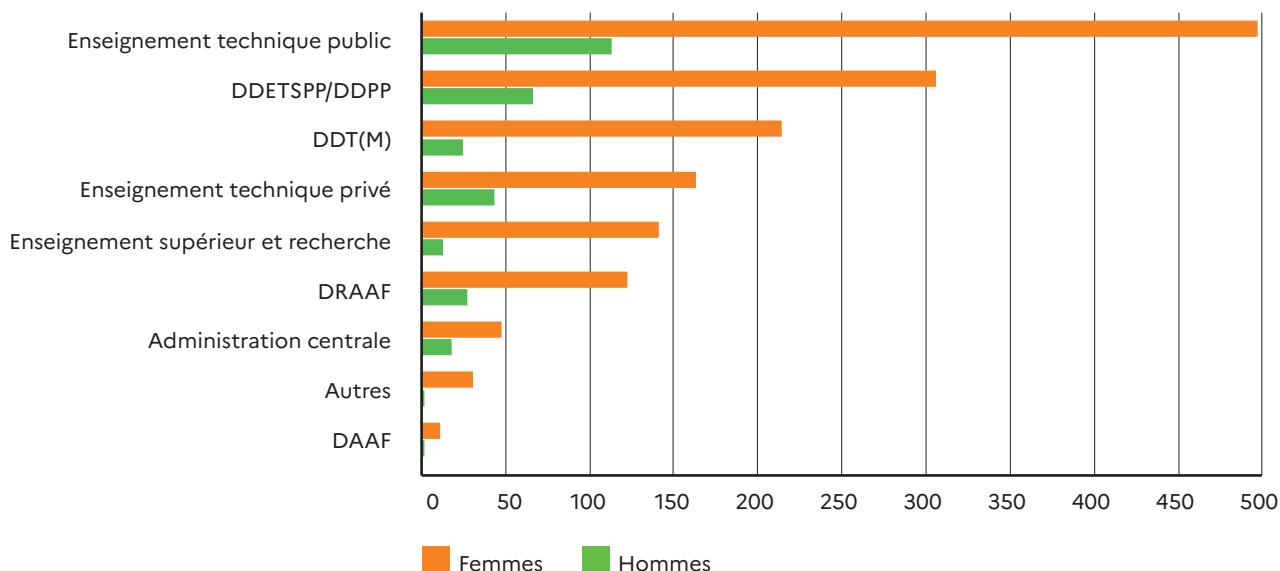
Répartition (hors temps incomplet) du taux de travail des agents au 31 décembre 2024



² Un emploi à temps incomplet (ou temps non complet) est un poste dont la durée de travail est inférieure à la durée légale ou réglementaire (35 heures par semaine ou 1 607 heures par an). Contrairement au temps partiel, cette réduction du temps de travail est une caractéristique imposée à l'emploi par l'administration, et non un choix de l'agent.

Au sein des différentes quotités de temps partiels, 59 % des agents travaillent à 80 %. Parmi eux, comme observé les années précédentes, 83,2 % sont des femmes (1533).

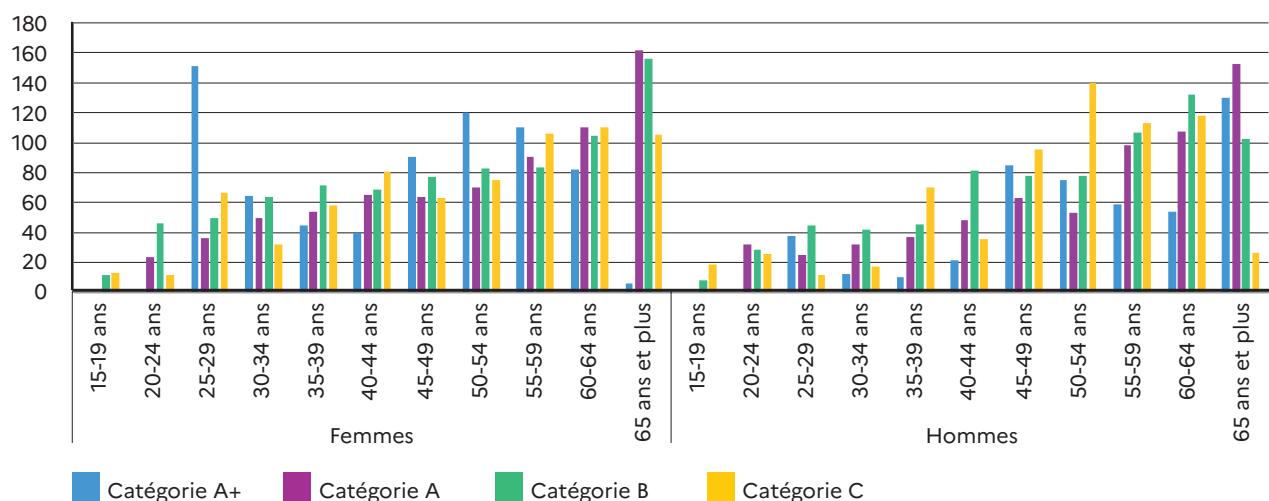
Focus sur le temps partiel à 80 % au 31 décembre 2024



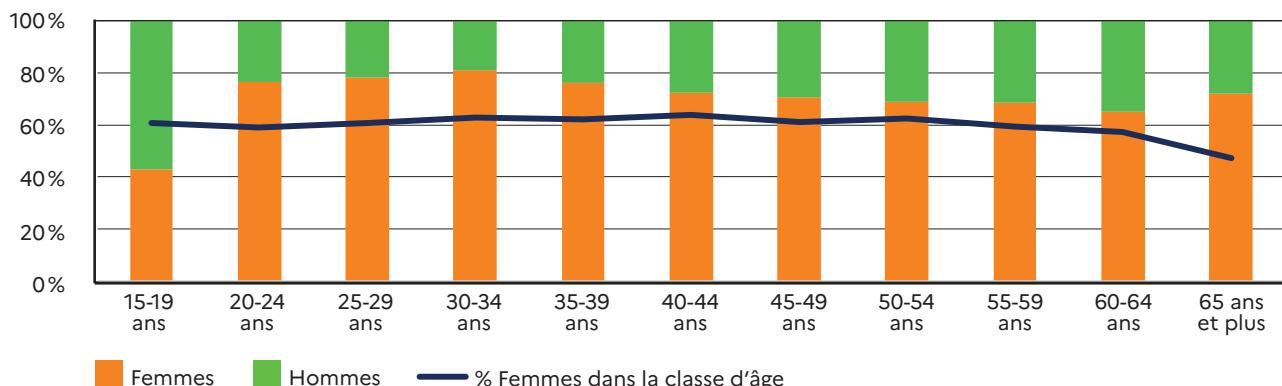
Absences pour raison de santé

Les arrêts malades en jours ouvrés par agent sur l'effectif général sont stables par rapport à 2023 et s'élèvent à 10,2 jours par an. La tendance observée depuis 2021 se confirme avec un nombre de jours d'arrêt de travail qui progresse globalement avec l'âge, et des différences importantes selon la catégorie d'emploi. Enfin, comme observé sur les années précédentes, ce volume est globalement plus faible chez les hommes jusqu'à 44 ans puis s'équilibre ensuite entre les hommes et les femmes en seconde partie de carrière.

Nombre de jours ouvrés d'absence pour raison de santé par agent en 2024



Répartition du nombre de jours ouvrés d'absence pour raison de santé par agent en 2024 par sexe et âges



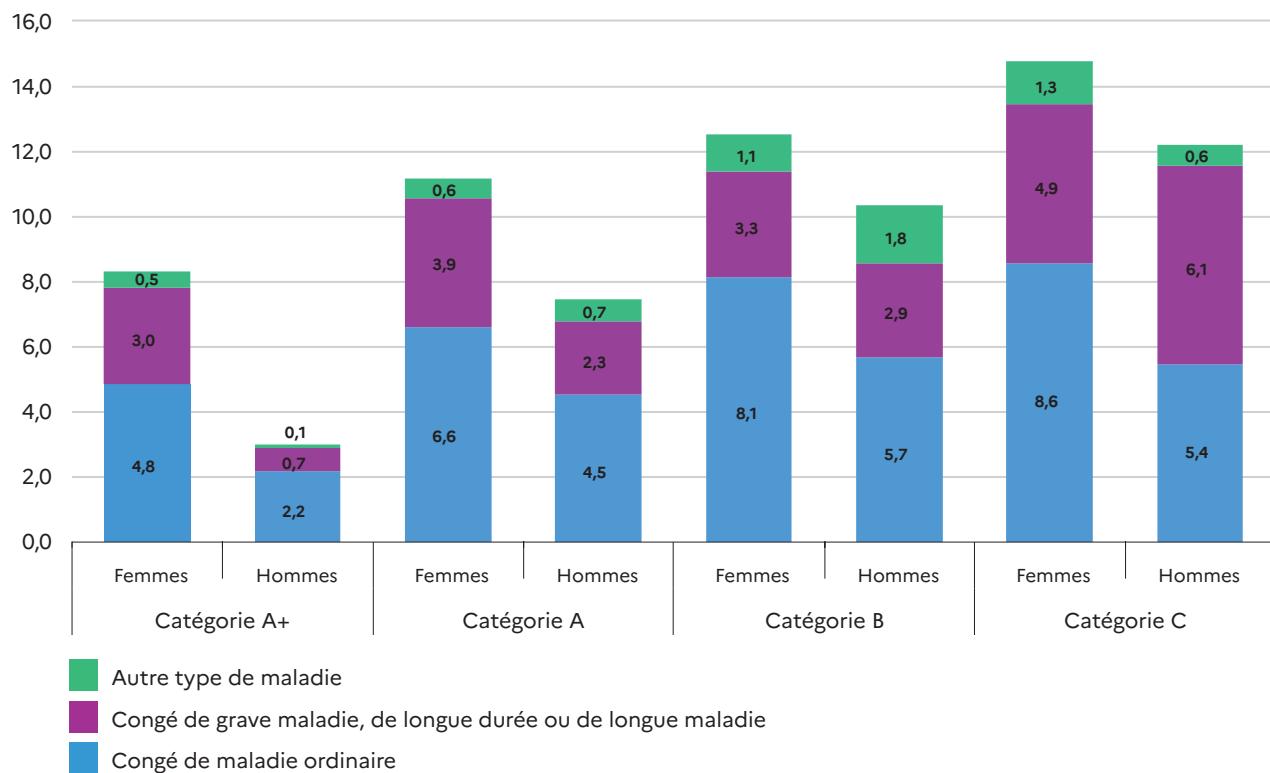
Au total, le nombre de jours ouvrés correspondant à des absences pour raisons de santé, hors congé de maternité, de paternité et d'adoption, s'élève à 307 849 jours en 2024, soit une augmentation de 1,7% par rapport à 2023. Le nombre total de journée d'absence pour les congés de maladie ordinaire augmente en 2024 de 14 032 jours par rapport à 2023. Il reste inférieur de 11 836 jours par rapport à 2022.

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé en 2024 par motif

Catégorie FP/Sexe	Congé de grave maladie ³	Congé de longue durée	Congé de longue maladie	Congé de maladie ordinaire	Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Congé suite à un accident du travail ou de trajet	Congé suite à une maladie professionnelle ou imputable au service	Couches pathologiques	Total général
Catégorie A+	1667	2 683	8 209	701				15	13 275
Féminin	1 484	2 115	5 905	587				15	10 106
Masculin	183	568	2 304	114					3 169
Catégorie A	2 838	27 012	28 033	102 783	9 628	1 540	6	247	172 087
Féminin	1 872	18 255	20 479	68 197	5 593	393		247	115 036
Masculin	966	8 757	7 554	34 586	4 035	1 147	6		57 051
Catégorie B	1 646	11 235	13 634	61 421	10 893	314		117	99 260
Féminin	1 244	8 172	8 910	45 349	5 973	276		117	70 041
Masculin	402	3 063	4 724	16 072	4 920	38			29 219
Catégorie C	214	4 125	3 976	12 945	1 796	171			23 227
Féminin	214	3 516	2 632	11 208	1 727	38			19 335
Masculin		609	1 344	1 737	69	133			3 892
Total général	4 698	44 039	48 326	185 358	23 018	2 025	6	379	307 849

³ Congés applicables aux agents contractuels.

**Nombre de jour moyen d'absence pour raison de santé en 2024
par catégorie, sexe et par type d'absence**



**Nombre de jour moyen d'absence pour raison de santé en 2024
par catégorie et type d'absence**

Catégorie	Congé de maladie ordinaire	Congé de grave maladie, de longue durée ou de longue maladie	Autre type de maladie ⁴	Total
Catégorie A+	3,6	1,9	0,3	5,8
Catégorie A	5,7	3,2	0,6	9,6
Catégorie B	7,3	3,2	1,3	11,8
Catégorie C	8,0	5,1	1,2	14,3
Total	6,1	3,2	0,8	10,2

4 Autre type de maladie : congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé suite à accident du travail ou de trajet, congé suite à une maladie professionnelle ou imputable au service et couches pathologiques.

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

